



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 22 février,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 15 février 2018

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe, Philippe NERCY, Gérard GUERRERO, Honoré LAMBERT, Elisabeth PERRENOT-MARQUE, Arthur MELIS, Carole HALGAND, Adjointes.
Patrick MAGRO, Denis CANI, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Christine ARNAUDO, Dominique JAUFFRET-ROSENTHAL, Tayeb KEBAB, Hocine BEN-SAÏD, Hervé VAQUIER-TOLINOS, Jérémy MARTINEZ (1), Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO, Corinne PORSIN-RAIDIN, Jean-Claude CABRAS Conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés : Louisa HAMMOUCHE par Carole HALGAND, Gérard ESCOFFIER par Honoré LAMBERT, Hélène FERRANDI par Arthur MELIS, Sophia FELLAHI-TALBI par Sophie CELTON, Audrey CERMOLACCE par Sylvie LAURENT, Elisabeth ROUDIL par Jérémy MARTINEZ.

Etaient absents et non représentés : Mike ARINCI.

Secrétaire de séance : Philippe NERCY

(1) départ avant le vote de 10^{ème} question

=====

DELIBERATION N°01.02.2018

OBJET : FINANCES COMMUNALES – Débat d'orientations budgétaires (DOB) – Exercice budgétaire 2018.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« En application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la loi n°92.125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, l'examen du budget doit être précédé d'un débat au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires.

La Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) introduit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales qui modifient la tenue du Débat des Orientations Budgétaires (DOB).

La Loi NOTRe précise également que la délibération relative au débat des orientations budgétaires donne lieu à un vote du conseil municipal.

A cet effet, un rapport a été établi et vous a été adressé dans les délais réglementaires pour servir de base à celui-ci.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le rapport d'introduction au débat sur les orientations budgétaires,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 5 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO, Corinne PORSIN-RAIDIN, Jean-Claude CABRAS

APPROUVE le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2018.

Le Maire,

André MOLINO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20180222-01-02-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2018

Publication : 28/02/2018